

Journal des traducteurs Translators' Journal

Commission No 4 : l'interprète de conférence

B. T. Hanna

Volume 8, numéro 4, 4e trimestre 1963

Deuxième congrès des traducteurs & interprètes du Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061074ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061074ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Hanna, B. (1963). Commission No 4 : l'interprète de conférence. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(4), 155–155.
<https://doi.org/10.7202/1061074ar>

¶ COMMISSION No 4 : L'INTERPRÈTE DE CONFÉRENCE

L'interprète de conférence, sa formation et son statut professionnel faisaient l'objet des délibérations de la Commission IV du Deuxième Congrès des Traducteurs et Interprètes du Canada, tenu les 26 et 27 avril 1963 à l'Université de Montréal. La Commission groupait une trentaine de délégués au congrès, pratiquant la traduction ou l'interprétation à Québec, Montréal et Ottawa.

La Commission se réunit pendant la matinée du 26 avril, sous la présidence de M. Blake T. Hanna, professeur au département de linguistique de l'Université. La discussion porta d'abord sur le rapport étroit entre la formation de l'interprète et celle du traducteur. Elle souligna la possibilité d'un entraînement vers l'interprétation visant trois buts différents : la formation d'un interprète professionnel, la formation d'un traducteur professionnel ou le perfectionnement d'un étudiant dans sa deuxième langue. Il fut décidé que cet entraînement pouvait facilement s'intégrer dans ces deux derniers programmes d'instruction, mais que le premier but exigeait des tactiques différentes.

La Commission estima qu'un cours élémentaire d'interprétation simultanée et consécutive rend des services considérables à l'étudiant-traducteur aussi bien qu'à l'étudiant d'une langue étrangère. Le premier profite de la nécessité de saisir la pensée de l'original et de l'exprimer séance tenante dans une autre langue; l'autre profite surtout de la confrontation de deux stylistiques orales.

La discussion fit ressortir également le fait que la formation de l'interprète professionnel pose un problème de recrutement inapplicable dans les deux autres cas. L'aptitude du candidat joue dans ce cas un rôle plus important, un stage pratique s'avère nécessaire, et la portée de l'enseignement au niveau avancé doit être élargie pour comprendre une étude analytique des techniques professionnelles de présentation orale. Le problème du recrutement ainsi que l'interdépendance des professions de traducteur et d'interprète sont deux facteurs qui obligent à recruter exclusivement les interprètes dans les rangs des traducteurs expérimentés.

Une dernière question intervint à ce stade de la discussion : l'absence d'une pédagogie de l'interprétation, et la difficulté de discuter d'un tel problème sans faire intervenir des considérations économiques. Il fut noté que la pédagogie de l'interprétation semble être restée au stade empirique, mais la Commission estima qu'on ne saurait discuter intelligemment d'une pédagogie de l'interprétation, s'il en existe une, sans avoir procédé à une étude préalable des écoles et organismes assurant la formation des interprètes. Une telle enquête, ainsi qu'une étude de la situation professionnelle de l'interprète canadien, ferait normalement l'objet d'un *comité permanent de l'interprétation* au sein d'une organisation nationale d'un caractère semblable à celui de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada. Dans son rapport au Congrès, la Commission recommanda alors la formation d'un tel comité.

Blake T. HANNA, président